

pour le moins au niveau de la province ou des deux provinces les plus prospères. Ce serait une mesure rétrograde que d'essayer d'élever les provinces seulement au niveau de la moyenne nationale. Pour donner une chance égale à tous les Canadiens et supprimer les disparités régionales, il faudrait baser tout paiement de péréquation sur le revenu moyen de la province la plus riche et non sur la moyenne nationale.

Nous devons étudier ces propositions de plus près lorsque la mesure législative sera déposée. L'assistance à l'éducation supérieure est une disposition des plus nécessaires et une innovation accueillie à bras ouverts. Je suis sûr que les provinces s'inquiètent comme nous du fait que Dieu peut tout donner et tout ôter. Tout en proposant d'accroître son appui à l'éducation supérieure, le gouvernement propose de cesser ses subventions à la formation technique et professionnelle. Nous étudierons la mesure à fond pour savoir ce que cela comporte en réalité pour les provinces.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** C'est une réduction graduelle de longue haleine.

**M. Douglas:** Le ministre dit que c'est une réduction graduelle de longue haleine. C'est vrai, et c'est ce qui m'inquiète. Les provinces pourraient être induites à accepter un programme qui serait peut-être légèrement plus avantageux cette année et l'an prochain, mais nous devons voir loin. Si les chiffres que j'ai cités précédemment sont exacts et que, en 1972, les provinces et les municipalités soient encore plus endettées en conséquence de ces propositions, naturellement, la réduction graduelle de longue haleine ne réglera pas leurs problèmes.

En outre, je suis inquiet parce qu'on demande aux provinces d'accepter la responsabilité de certains des programmes à frais partagés en retour d'abattements d'impôt. Ces programmes à frais partagés ont déjà atteint un niveau très élevé et, à mon avis, au cours des 10 ou 15 prochaines années, suivront une progression presque géométrique. Toute province qui éprouvera des difficultés par suite de ces programmes, notamment l'assurance-hospitalisation, l'assurance frais médicaux et l'assistance-vieillesse, sera forcée de les réduire. Le gouvernement fédéral achète peut-être la paix de l'âme en accordant aux provinces certains abattements et en se lavant les mains du reste. Mais, monsieur le président, si elles réduisent ces programmes, nous prendrons cette mesure de sécurité sociale nationale que nous avons établie avec le programme d'assurance-hospitalisation, par

[M. Douglas.]

exemple, et dont la suite sera l'assurance frais médicaux, quand elle entrera en vigueur.

• (2.30 p.m.)

Monsieur le président, il faudra donc trouver une réponse à de nombreuses questions avant que nous puissions appuyer ces propositions de partage d'impôts. J'espère que lorsque les ministres feront leurs discours lors de la deuxième lecture des bills, ils nous fourniront d'autres détails qui nous permettront de mieux comparer les revenus que ces mesures législatives devraient accorder aux provinces, et ceux qu'elles recevront aux termes des dispositions actuelles de partage des impôts. Sans aucun doute, certaines des propositions des ministres amèneront quelques progrès, mais je crains fort que nous ne tentions d'imposer aux provinces un cadre fiscal très rigide, qui les gênera pour suivre le rythme de croissance de l'économie canadienne et pour répondre aux exigences grandissantes des citoyens et de notre époque. Par conséquent, monsieur le président, nous attendrons les déclarations que doivent faire les ministres en présentant ces bills et nous serons alors en mesure de traiter plus à fond les propositions dont nous sommes actuellement saisis.

**M. Olson:** Monsieur le président, le projet de résolution dont nous sommes saisis, a pour objet, comme on l'a dit, de renouveler et, dans certains cas, de modifier les arrangements fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral. Si l'on tient compte des remarques faites hier soir par les deux ministres et après un examen rapide de ce projet de résolution il semblerait qu'on ne puisse faire davantage en ce moment, compte tenu du fait que les deux niveaux de gouvernement n'ont pu aboutir, à un accord en ce qui concerne les arrangements futurs, à la conférence de l'automne dernier.

A l'examen de certaines des propositions faites par le gouvernement fédéral aux provinces—et c'est sur cet aspect de la question que le ministre a surtout appuyé hier soir—il me semble que plusieurs injustices graves ont suscité des contrecoups. Malheureusement on nous demande à présent de perpétuer certaines de ces injustices. Ainsi, j'aimerais que le ministre nous explique pourquoi au tableau à la page 13687 du *hansard* sous la rubrique: *Rendement selon la moyenne nationale des recettes provinciales pour les 12 autres sources de revenu*, on donne le montant de \$93,-083,000 comme taxe générale de vente en Alberta. Cette province n'a aucune taxe du genre.